

Adresse desservie :
MME BOSCAGLI ALINE
LES HAUTES ROCHES
20 RUE HENRY DE BOURNAZEL
06300 NICE

Votre n° de contrat : **1038924**

Facture n°3519353

Nous contacter :
Sur le site internet

eaudazur.com

Du lundi au vendredi 8H - 19H / samedi 9h - 12H
Service d'urgence 24h/24 - 7j/7

0 969 3605 06

Prix d'un appel local

Depuis l'étranger : +33 4 93 96 10 82

Nous rencontrer :

Agence NICE-LITTORAL
Camin René Pietruschi 06100 Nice
Accueil du lundi au vendredi de 9H à 15H30

Nous écrire :

EAU D'AZUR
TSA 91114
06209 NICE CEDEX 3



MME BOSCAGLI ALINE
LE DEUNFF CHRISTIAN
14 B RUE HENRI DE BOURNAZEL
06300 NICE

Montant à rembourser :

-67,69 € TTC

comprenant :

■ Potabilisation et distribution de l'eau	328,14 €
■ Collecte et dépollution des eaux usées	251,99 €
■ Organismes publics	62,08 €
Déduction de vos mensualités	709,90 €

Ce solde en votre faveur vous sera remboursé automatiquement par virement sur votre compte bancaire sous quinzaine.

Consommation facturée :

138 m³

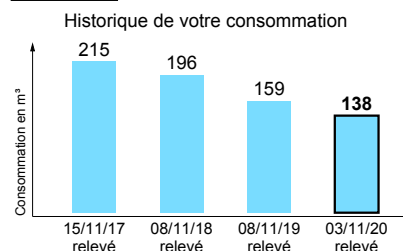
Soit 138 000 litres d'eau

Périodes prises en compte :

Abonnement :
Décembre 2020 à Novembre 2021

Consommation :
Novembre 2019 à Novembre 2020

Prix TTC au litre : 0,00341 €
(hors abonnement)
soit 3,4111 au m³



Votre paiement

Avis de prélèvement automatique :

Titulaire du compte : BOSCAGLI ALINE

BIC : SOGEMCM1

IBAN : MC58 3000 3015 0400 0502 8048 728

RUM : FR59EAC6564140000018554

ICS : FR59EAC656414

Votre plan de mensualisation :

Date de prélèvement	Montant € TTC
5 février 2021	64,22
5 mars 2021	64,22
6 avril 2021	64,22
5 mai 2021	64,22
7 juin 2021	64,22
5 juillet 2021	64,22
5 août 2021	64,22
6 septembre 2021	64,22
5 octobre 2021	64,22
5 novembre 2021	64,22

Attention, si les coordonnées de votre compte ont changé : la présente facture ne pourra être prélevée à la date d'échéance. Il vous appartient donc de la régler par tout autre moyen. Pour la prochaine échéance, il convient de nous transmettre vos nouvelles coordonnées bancaires en nous envoyant un relevé d'identité bancaire (RIB) et un mandat de prélèvement complété, daté et signé par vos soins.

Informations techniques

N° compteur	Diamètre	Ancien index	Nouvel index	Date du relevé	Volume déterminé	Consommation	A déduire	Volume facturé
D05AB008131	20	2805	2943	03/11/2020	Par relevé	138 m ³		138 m ³

Votre Facture en détail		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Potabilisation et distribution de l'eau						
Abonnement - DIAMETRE 20	du 01/12/20 au 31/12/20	0,17	79,0950	13,45	5,5 %	14,19
Abonnement - DIAMETRE 20	du 01/01/21 au 30/11/21	1,83	81,4700	149,09	5,5 %	157,29
Consommation - Tranche 1 de 0 à 60 m3	du 08/11/19 au 31/12/19	9	0,8228	7,41	5,5 %	7,82
Consommation - Tranche 1 de 0 à 60 m3	du 01/01/20 au 03/11/20	51	0,8475	43,22	5,5 %	45,60
Consommation - Tranche 2 de 61 à 120 m3	du 08/11/19 au 31/12/19	9	1,0579	9,52	5,5 %	10,04
Consommation - Tranche 2 de 61 à 120 m3	du 01/01/20 au 03/11/20	51	1,0896	55,57	5,5 %	58,63
Consommation - Tranche 3 plus de 120 m3	du 08/11/19 au 31/12/19	3	1,2527	3,76	5,5 %	3,97
Consommation - Tranche 3 plus de 120 m3	du 01/01/20 au 03/11/20	15	1,2903	19,35	5,5 %	20,41
Préservation des ressources en eau	du 08/11/19 au 03/11/20	138	0,0700	9,66	5,5 %	10,19
Collecte et dépollution des eaux usées						
Redevance part métropolitaine	du 08/11/19 au 03/11/20	138	1,6600	229,08	10,0 %	251,99
Organismes publics						
Lutte contre la pollution	du 08/11/19 au 03/11/20	138	0,2700	37,26	5,5 %	39,31
Modernisation des réseaux	du 08/11/19 au 03/11/20	138	0,1500	20,70	10,0 %	22,77
Total général				598,07		642,21

Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Acomptes versés	Montant à rembourser :
598,07 €	44,14 €	642,21 €	709,90 €	-67,69 €

TVA : acquittée sur les débits

Dont TVA 5,5 % : 19,16 € sur la base 348,29 €

Dont TVA 10,0 % : 24,98 € sur la base 249,78 €

Les étapes de la distribution de l'eau



- Captage, potabilisation, distribution, services**
La Métropole Nice Côte d'Azur est le responsable du service dans votre commune. Ce service est assuré par Eau d'Azur.

- Collecte, dépollution et rejet**
La Métropole Nice Côte d'Azur est responsable du service sur votre commune et en assure la gestion

- Protection de l'environnement**
Les Agences de l'Eau veillent à la préservation des ressources en eaux.

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales.

Le règlement de service est consultable sur le site www.eaudazur.com et disponible sur simple demande. Il ne sera pas appliqué d'escompte. Tout retard de paiement expose l'abonné à des frais de traitement pour l'envoi de la lettre de relance au minimum de 14 euros. La durée de conservation des factures est de 5 ans minimum.